



République Démocratique du Congo
ORDRE DES PHARMACIENS
CONSEIL NATIONAL
Ordonnance-Loi n°91-018 du 30 mars 1991



**DECISION N° CNOP/003/2019, PORTANT ANNULATION
D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE**

Membres du Bureau :

KABEYA MUKENDI Faustin
Président

PANZU MAVWANDA Glorry
Vice-président

LUMEMBE NUMBI Nicolas
Secrétaire

PALUKU SANDALO Cyrille
Secrétaire Adjoint

TSHIBONGE LEMBA Cynthia
Trésorière

Membres du Conseil :

Section A

Ph. KABEYA MUKENDI Faustin
Ph. KAKULE ISSE MULUPI B.
Ph. KALENGA KAMBELEMBELE
Ph. MANTENDA TINGU
Ph. MAZOMBE MUHEMEDI
Ph. MUJINGA BIBI Monique
Ph. NGOYA KALETA Agnès
Ph. TSHIBONGE LEMBA Cynthia

Section B

Ph. BAEBINO KALIKPETE Alexis
Ph. BULULU KASANDA Robert
Ph. MUKENDI TSHIMANKINDA F.
Ph. NZENGO NVELO Sébastien

Section C

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas
Ph. PALUKU SANDALO Cyrille
Ph. SHAMASHANGA KWETE L.

Section D

Ph. KAHAMBWE TAMBWE J.L.
Ph. MBALA MWANISHA Jean
Ph. NGALULA MBIANZU Astrid
Ph. PANZU MAVWANDA Glorry

Nous, membres du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens de la République Démocratique du Congo réunis en session ordinaire du 16 au 18 mai 2019, avons examiné les dossiers relatifs aux inscriptions au tableau de l'Ordre des finalistes des Universités Divina Gloria de Butembo et UNIKIVU de Goma.

Après avoir exploité le rapport du Conseil provincial de l'Ordre des Pharmaciens de Nord-Kivu ;

Après avoir pris connaissance de différentes correspondances entre le bureau du Conseil et le recteur de l'Université Divina Gloria de Butembo ;

Ayant constaté le silence des autorités académiques de ces Universités sur les recommandations pertinentes du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens depuis plus de 8 mois ;

Se référant à la mission dévolue à l'Ordre sur la protection de la santé de la population.

Décidons ce qui suit :

- 1. D'annuler toutes les inscriptions et notifications des numéros d'ordre à tous les finalistes de l'Université Divina Gloria de Butembo et de l'Université UNIKIVU de Goma.**

Sauf les finalistes de la première promotion de l'Université Divina Gloria de Butembo (cfr. Décision N°001/2019 du 22 février 2019).

En effet, ces Universités, compte tenu de leur manque des laboratoires équipés en instruments et réactifs pour les travaux pratiques, de l'absence d'un corps académiques qualifié et des maîtres de stages expérimentés reconnus, ne forment pas des Pharmaciens.

Il y va de la santé de la population.

Fait à Kinshasa, le 18 MAI 2019

Pour le Conseil National en Session

Ph. LUMEMBE Numbi Nicolas

Secrétaire
CNOP 0237/85

Ph. KABEYA Mukendi Faustin

Président
CNOP 0254/86

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,
Commune de Kasavubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo
Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org, Email: ordrepharmrde@gmail.com
contact@ordredespharmaciens-rdc.org
Compte Bancaire FBNBANK : N°0022080000073

Secrétaire National

Nicolas NUMBI LUMEMBE
Tél. : +243 81 50 31 633
89 70 27 564
nicolaslumembe@gmail.com

Secrétaire Permanent

Histone NTANGU BILO
Tél. : +243 82 34 75 404
89 18 11 517
histonebilo21@gmail.com

Président National

Faustin MUKENDI KABEYA
Tél. : +243 81 81 00 740
99 99 35 725
santemetre@yahoo.fr